SÉNAT SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1re SESSION • 42e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 140

MOTION TENDANT À MODIFIER L'ARTICLE 12-7 DU RÈGLEMENT—SUITE DU DÉBAT

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le jeudi 21 septembre 2017

LE SÉNAT

Le jeudi 21 septembre 2017

MOTION TENDANT À MODIFIER L'ARTICLE 12-7 DU RÈGLEMENT—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion de la sénatrice Ringuette, qui vise à modifier l'article 12-7 du *Règlement du Sénat* pour créer un Comité sénatorial permanent des ressources humaines. Je parlerai maintenant à titre d'économiste.

[*Français*]

Je fais cette intervention à titre de sénatrice indépendante non affiliée et non à titre de membre de l'équipe du représentant du gouvernement. Je veux que ce soit clair. Ceux et celles qui connaissent un peu mon parcours professionnel sont au courant de mon intérêt marqué et soutenu, depuis plus de 40 ans, pour toutes les questions qui touchent les ressources humaines, le marché du travail et l'emploi.

Je désire également féliciter la sénatrice Ringuette pour son initiative. Je crois fermement qu'il est urgent qu'un comité sénatorial permanent sur les ressources humaines soit créé.

J'invite tous les sénateurs et sénatrices à lire l'excellent et vibrant discours que la sénatrice Ringuette a livré en cette Chambre le 9 mars 2017. Elle y explique pourquoi le moment est tout indiqué pour créer un tel comité, et je la cite :

[*Traduction*]

> C'est d'ailleurs le moment tout indiqué pour le faire, puisque nous avons entamé un processus de modernisation du Sénat. Or, qu'y aurait-il de plus urgent pour notre institution que de reconnaître notre richesse humaine? Il est temps de développer une expertise pour voir à l'élaboration des politiques socioéconomiques nécessaires au plein emploi de nos citoyens dans une économie de globalisation qui nécessite une adaptation continue.

[*Français*]

Il n'est pas possible de mieux l'exprimer que ne l'a fait la sénatrice Ringuette. Dans son discours, la sénatrice nous en dit davantage sur le mandat de ce nouveau comité permanent. Permettez-moi de citer ses propos, que je partage entièrement :

[*Traduction*]

> Les travaux du nouveau comité permanent seraient axés sur la recherche et la recommandation de politiques visant à optimiser les ressources humaines au Canada et à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Permettez-moi de mentionner quelques-uns des défis en matière de ressources humaines que la sénatrice Ringuette a soulignés dans son discours : le vieillissement de la population et le changement démographique créé par les baby-boomers qui quittent le marché du travail, l'emploi et le sous-emploi chez les jeunes, l'écart entre les revenus, la reconnaissance des titres de compétence étrangers, la mobilité interprovinciale et internationale de la main-d'œuvre, les questions liées aux perturbations causées par la technologie et les difficultés auxquelles certains groupes et certaines minorités, comme les Premières Nations et les Inuits, sont confrontés sur le marché du travail.

[*Français*]

Ces mandats abordent plusieurs problématiques urgentes auxquelles fait face le Canada, y compris certaines régions en particulier. Il s'agit de problèmes liés à la pénurie de main-d'œuvre, au chômage et au sous-emploi dans certaines communautés et régions. Ces mandats abordent également le sujet très important de l'adaptation continue aux changements, qu'ils soient de nature technologique, comme ceux liés à l'avènement de l'intelligence artificielle, ou de nature économique, comme ceux liés à la mondialisation de l'économie. Ils comprennent également les sujets du travail décent, du salaire minimum et des travailleurs pauvres.

Ces mandats touchent également à la problématique de l'insécurité économique qui est liée à la rapidité des changements et à la nécessité pour tous les Canadiens et Canadiennes d'avoir les moyens de s'y adapter. Ce comité permettra de répondre aux questions que se posent la main-d'œuvre et les entreprises.

Toutes ces problématiques sont urgentes. Pensons seulement à nos jeunes. Il est impensable que, à l'heure actuelle, les jeunes ne participent pas, comme les autres groupes démographiques, à la croissance économique du pays. Au Canada, le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, qu'on appelle communément le groupe des NEET — « *Not in Education, Employment or Training* » —, est d'environ 6,3 p. 100, selon les données de l'OCDE. Vous me direz que 6,3 p. 100, ce n'est pas beaucoup, mais 6,3 p. 100 des jeunes qui sont complètement inactifs, c'est beaucoup. Ce pourcentage est relativement élevé, puisqu'il est supérieur au pourcentage de la moyenne des pays membres de l'OCDE. On fait moins bien pour nos jeunes que la moyenne des pays de l'OCDE.

On sait que cette proportion est très élevée chez les jeunes Autochtones. C'est inacceptable, surtout dans une société vieillissante où les entreprises dénoncent la pénurie de main-d'œuvre. Pourquoi en est-il ainsi, compte tenu du fait que bon nombre des jeunes au sein du groupe des NEET sont scolarisés? Que faire? Ce sont là des questions que pourrait traiter un comité sur les ressources humaines. Ce défi est d'autant plus urgent que l'avenir de notre pays se bâtit également avec les jeunes.

Pensons au phénomène de l'intelligence artificielle. Selon une étude publiée en 2013 par deux chercheurs de l'Université d'Oxford, Carl Benedikt Frey et Michael Osborne, 47 p. 100 des professions du secteur des services pourront ainsi être exercées par des robots d'ici les 20 prochaines années.

La première sous-gouverneure de la Banque du Canada, Mme Carolyn A. Wilkins, nous rappelle ceci :

> [...] l'automatisation causera de profondes répercussions sur près de la moitié des emplois dans certaines économies avancées au cours des vingt prochaines années.

Elle précise aussi :

> Nous aurons besoin de personnes avec des compétences techniques hautement spécialisées pour programmer et réparer les composantes technologiques. Nous aurons aussi besoin de travailleurs pour accomplir des tâches qu'une machine ne sera peut-être jamais capable de reproduire parce qu'elles nécessitent de la créativité, de l'intuition, de l'inspiration ou simplement une intervention humaine. [...] Il est important d'adopter des politiques en vue de faciliter une transition qui pourrait s'avérer difficile pour les entreprises et les travailleurs. Il est également essentiel de nous doter de politiques pour faire face à une possible amplification des inégalités de revenus et, dans certains cas, à un accroissement potentiel du pouvoir de marché.

Nous devons donc nous préparer à l'impact que l'intelligence artificielle aura sur notre capital humain et, notamment, sur ceux qui sont plus vulnérables dans cette période de transition, tels que les jeunes et les jeunes Autochtones, sur les femmes, sur les personnes qui vivent avec un handicap, mais aussi sur les quelque 300 000 nouveaux arrivants que nous accueillons chaque année et qui constituent le moteur de la croissance démographique du pays. Nous devons préparer l'économie innovante qu'exigent les changements climatiques et préparer ainsi les ressources humaines en conséquence.

Nous devons surtout placer la personne, l'emploi et la formation professionnelle au cœur de notre réflexion quand nous pensons à une économie juste et prospère. Peut-être que certains d'entre vous croient que toutes ces questions relèvent du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Ce n'est pas évident. Selon le *Règlement du Sénat*, à l'article 12-7(9), on peut lire ce qui suit, et je cite les deux versions, française et anglaise, pour permettre une compréhension plus fine du mandat :

[*Traduction*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which may be referred matters relating to social affairs, science and technology generally, including : cultural affairs and the arts, social and labour matters, health and welfare, pensions, housing, fitness and amateur sport, employment and immigration, consumer affairs and youth affairs.

[*Français*]

En français, l'article se lit comme suit :

> Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qui peut être saisi de toute question concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général, et notamment :
>
> a) les affaires culturelles et les arts,
>
> b) les affaires sociales et les relations de travail,
>
> c) la santé et l'assistance sociale,
>
> d) les pensions,
>
> e) le logement,
>
> f) la condition physique et le sport amateur,
>
> g) l'emploi et l'immigration,
>
> h) la consommation,
>
> i) la jeunesse;

Les honorables sénateurs peuvent constater que le mandat du Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie est très vaste. On relève les mots « relations de travail », « emploi » et « immigration ». Toutefois, le mandat de ce comité est très vaste, et je tiens à le féliciter, ainsi que son équipe, de l'excellent travail qu'ils entreprennent et du temps qui y est consacré. Il est donc permis de croire que, avec tous ces mandats, il est difficile d'embrasser, avec toute l'importance qu'il revêt, le dossier des ressources humaines, du marché du travail et de l'emploi dans les délais impartis. Ainsi, la création d'un comité permanent à part entière consacré aux enjeux des ressources humaines, du marché du travail et de l'emploi s'impose.

Par surcroît, ce nouveau comité sur les ressources humaines, l'emploi et le marché du travail permettra aux sénateurs de s'occuper plus concrètement des préoccupations de leur province et de leur région. Il permettra de développer une expertise spécifique fondée sur des réalités diverses, et non pas sur des moyennes statistiques nationales. Ces nouvelles analyses contribueront à l'élaboration de politiques économiques et sociales adaptées aux besoins de chacune des régions. Après tout, n'est-il pas vrai que tout individu, jeune et moins jeune, souhaite avoir une vie professionnelle valorisante et bien rémunérée? D'ailleurs, plusieurs partis politiques dans le monde gagnent des élections en accordant une importance à ces préoccupations.

La création d'un tel comité pourrait répondre également à plusieurs préoccupations soulevées par la résolution des Nations Unies qui a été adoptée en septembre 2015 et qui s'intitule, en anglais, « Transforming our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development », et en français, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Cette résolution cerne 17 objectifs interdépendants qui représentent, selon les Nations Unies, les défis actuels pour la paix mondiale, l'éradication de la pauvreté extrême, la survie de notre planète et le maintien de notre niveau de vie. Ces objectifs des Nations Unies concernent tous les pays, peu importe leur niveau de développement. Ils ont été signés et adoptés par l'ensemble des pays membres des Nations Unies. Cette résolution est endossée par le Canada et invite les pays membres à susciter, chacun dans leur milieu, une collaboration productive et une mise en valeur du potentiel de chaque être humain, et ce, à l'échelon fédéral, provincial, local, privé, communautaire et de la société civile.

Cette déclaration des 17 objectifs, sur laquelle je reviendrai un autre jour, est une sorte de prolongation de la Charte internationale des droits de l'homme qui a été adoptée après la Seconde Guerre mondiale. Elle a pour but de permettre au genre humain de faire face aux changements politiques, environnementaux et technologiques qui peuvent être très déstabilisants. On en voit des preuves tous les jours à la télévision avec les migrants, les changements climatiques et les comportements déplacés. Il faut recentrer notre réflexion et nos politiques sur ce qui compte le plus au monde, soit les aspirations de chaque être humain.

Le programme pour le développement durable 2030, qui regroupe 17 objectifs ambitieux, reconnaît que les problématiques économiques, sociales et environnementales sont interdépendantes. On ne peut pas s'occuper de l'environnement sans s'occuper des emplois et des personnes. Le premier ministre a confié à la ministre du Développement international et de la Francophonie, Mme Bibeau, le suivi de ce programme auprès de ses collègues.

De plus, honorables sénateurs, notre économie est en pleine mutation. Le Bureau international du Travail vient de créer, cet été, une importante commission mondiale sur l'avenir du travail qui est coprésidée par le premier ministre de la Suède et la présidente de l'île Maurice. Compte tenu de l'importance des changements profonds qui surviennent dans toutes les économies du monde, nous devons créer un comité sur les ressources humaines, le marché du travail et l'emploi. Dans l'intérêt de nos concitoyens et de notre économie, il est nécessaire que le Sénat prenne la mesure de la profonde transformation des emplois qui est à l'œuvre et de la nécessaire adaptation de nos ressources humaines. C'est un enjeu stratégique majeur pour la croissance de notre économie et pour notre bien-être.

Il est absolument essentiel de créer un Comité sénatorial permanent des ressources humaines, du marché du travail et de l'emploi. Je vous invite donc à appuyer cette motion dans les meilleurs délais.